



Nouvelles modalités d'évaluation au baccalauréat

publié le 30/09/2021

Descriptif :

L'Inspection Pédagogique Régionale a organisé des temps de visioconférence afin d'expliciter les nouvelles modalités d'évaluation du baccalauréat général et technologique.

Le bulletin officiel du 29 juillet contient des textes particulièrement importants sur les nouvelles modalités d'évaluation du baccalauréat général et technologique : [note de service du 28/07/21](#)

Cette note de service détaille la mise en œuvre des textes parus au Journal officiel du 28 juillet concernant notamment la prise en compte du contrôle continu, les épreuves terminales et les options, ainsi que les nouveaux coefficients qui s'appliqueront.

Afin d'expliciter ces textes et de répondre aux questions des enseignants, l'Inspection Pédagogique Régionale a organisé 5 sessions de visioconférence entre le 27/09 et le 29/09.

Elle met à disposition le diaporama qui a servi de support à ces présentations :

 [Diaporama support pour les visioconférences](#) (PDF de 1.8 Mo)
Diaporama support pour les visioconférences organisées par l'Inspection Pédagogique Régionale

Par ailleurs, un guide de l'évaluation au service des apprentissages des lycéens a été publié sur Eduscol à la rentrée. Il s'inscrit dans le prolongement et en complément de la note de service évoquée plus haut.

 [Guide pour l'évaluation en cycle terminal](#) (PDF de 1.7 Mo)
Guide pour l'évaluation en cycle terminal publié sur Eduscol



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.